

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME  
Arrondissement de DIEPPE  
Canton de NEUFCHATEL-EN-BRAY

**COMMUNE DE BOSC-MESNIL**

616 Route du Centre - 76680 –  
Tél: 02 35.34.50.68 / Fax : 09 70 61 36 67

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt- huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur François BATTEMENT, Maire de Bosc-Mesnil

Date de convocation 24 février 2020

**PRESENTS** : Mmes et MM. Nicole LEROY, Myriam QUEVAL, François BATTEMENT, Pascal VAN DE STEENE, Ludovic LEBRETON, Jean-Marie MAINOT, Sylvain CAMPAIN, Sylvain BINET, Patrick BOISSAY.

**ABSENTS EXCUSES** : MM David HALOT, Denis MANUEL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme QUEVAL Myriam

*Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 09*

Le procès - verbal de la séance du 29 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2019  
DRESSE PAR M Maire, RECEVEUR MUNICIPAL  
N°28/02/2020 - 01**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice concerné et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre de l'exercice concerné,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice concerné en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE CONCERNE PAR LE RECEVEUR VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019**  
**N° 28/02/2020 - 02**

Le Conseil Municipal, présidé par la Doyenne d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur François BATTEMENT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ainsi résumé :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2019	172 307.77	198 152.54	11 295.43	12 101.04
Résultat de l'exercice 2019		25 844.77		805.61
Résultats antérieurs 2018		195 183.33		186 948.46
Solde cumulé 2018 + 2019		221 028.10		187 754.07
Reste à réaliser			27 800.00	11 949.00

Constata la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs résumés dans les tableaux ci-dessus.

Hors la présence de Monsieur le Maire ayant quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif.

**ACCEPTATION DE DEUX CHEQUES**  
**N° 28/02/2020 - 03**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux chèques sont à accepter :

- Un chèque de 550.00 € pour la vente de l'ancien camion de la commune
- Un chèque de 51.00 € suite à l'incendie de Lubrizol le 26/09/2019.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'encaissement des deux chèques.

**PURGE DU DROIT DE PRIORITE**  
**N° 28/02/2020 - 04**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques concernant un bien à céder à Le Ravin cadastré ZK 51 d'une superficie de 0.0682 ha et ZK 54 d'une superficie de 0.0542 ha, la commune ayant une priorité d'acquisition sur les projets de cession d'un bien de l'Etat.

Après délibération, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité, l'acquisition de ces biens cadastrés ZK 51 et ZK 54.

**TEMPS HORAIRE SALARIE**  
**N° 28/02/2020 - 05**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le temps horaire de 24/35<sup>ème</sup> effectué par l'agent technique est insuffisant pour pouvoir faire correctement le travail. Il propose de l'augmenter à 28/35<sup>ème</sup> et d'harmoniser un planning en fonction du travail et des saisons.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de passer le temps horaire de l'agent de 24/35<sup>ème</sup> à 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020.

**TAUX HORAIRE SALARIEE**  
**N° 28/02/2020 - 06**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent technique (entretien des locaux) est rémunérée à l'indice brut 350 inférieur au SMIC.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de passer le salaire de l'agent à l'indice brut 351 à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Des travaux de rénovation de la salle de bains dans le logement communal vont commencer.
- Travaux à faire : au sol de la salle des fêtes reboucher les trous causés par le décollement du carrelage, à l'école appliquer une lasure sur les bois extérieurs.
- Planning pour le bureau de vote des élections municipales.

La séance est levée à 22H05